



Troisième mission d'observation des droits humains au Honduras

Forum Honduras-Suisse

Du 1^{er} au 8 septembre 2017

Introduction

Du 1er au 8 septembre 2017, le Forum Honduras-Suisse a réalisé une troisième mission d'observation sur la situation des droits humains au Honduras. Pendant ces huit jours, nous avons écouté différents secteurs qui nous ont parlé de la situation des droits fondamentaux, parmi lesquels des représentants d'organisations de droits humains, de mouvements sociaux, d'institutions étatiques, d'organismes internationaux et un secteur très important que sont les victimes, qui avec leurs témoignages douloureux nous ont décrit le contexte dans lequel elles se trouvent et la terrible situation de violations à leurs droits. De la part de l'Etat du Honduras, il n'y a aucune réponse qui signale une lueur d'espoir pour en finir avec l'impunité et rétablir leurs droits. Au contraire, leur état d'extrême vulnérabilité les rend fragiles face à la mort.

Dans le rapport que nous avons présenté en 2015, nous avons souligné notre enthousiasme pour l'ouverture du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme au Honduras (OACNUDH en espagnol). Cette instance a ouvert ses portes l'année dernière et nous connaissons le rôle important qu'elle revêt dans le pays. C'est la raison pour laquelle nous appelons la communauté internationale à soutenir énergiquement son travail face aux pressions intenses qu'elle reçoit.

Nous remercions l'agence suisse de développement (DDC, « Direction du Développement et de la Coopération ») pour le soutien qu'elle a apporté dans l'établissement de la OACNUDH. Il est important que ce soutien continue à contribuer au renforcement de cet organisme, qui a pris ses fonctions dans un pays en pleine crise de droits humains, et dont la fragilité institutionnelle renforce l'impunité et fait que les personnes au Honduras se trouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité.

Dans le présent rapport, nous proposons de faire une radiographie de notre mission, dans laquelle nous soulignerons des points importants, qui nécessitent une attention urgente, afin de rendre plus visibles des situations qui mettent en danger la vie de toutes les personnes qui font entendre leurs voix pour défendre leurs droits.

1. Elections

La frustration et le désespoir des différents acteurs et secteurs sont évidents, face au non-respect de l'Etat des préceptes constitutionnels en matière électorale. L'autoritarisme croissant et la continuité du Président de la République, Juan Orlando Hernández, ouvrent la voie à l'exacerbation de pratiques qui s'opposent au dialogue, au respect démocratique, ce qui génère

plus de décomposition sociale et de violations des droits humains. Dans le contexte actuel, le pays est polarisé et attend avec intérêt les résultats des prochaines élections.

Dans de nombreux pays, la réélection d'un candidat à la présidence est permise et légitime. Cette façon de gouverner n'attente pas en soi à la démocratie. Toutefois, dans le cas du Honduras et comme le signale le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU(1), le fait que Hernández ait l'intention d'être réélu est illégitime et inconstitutionnel, car conformément à la Constitution, la figure de la réélection ne peut être validée par le peuple hondurien qu'à travers un plébiscite populaire. Or, la réélection a été déclarée admissible par des magistrats de la Cour Suprême élus par le Congrès National, qui selon notre interprétation, répond aux intérêts du gouvernement.

Le parti au pouvoir cherche à légitimer à tout prix la réélection. Le fait que des missions étrangères telles que celles de l'OEA et de l'Union Européenne aient confirmé leur participation en tant qu'observateurs est inquiétant car cette présence pourrait être instrumentalisée par le Parti National (au pouvoir) pour légitimer la réélection.

Une autre préoccupation est que l'organe chargé de surveiller la transparence des résultats électoraux, le Tribunal Electoral Suprême (TSE), répond également aux intérêts du dirigeant actuel. Le pays n'est pas seulement confronté à des élections illégitimes et inconstitutionnelles, mais n'a pas non plus d'organes et de mécanismes garantissant l'indépendance et l'impartialité des pouvoirs en termes de résultats électoraux.

Une démocratie fonctionnelle, qui représente le peuple dans ses nombreuses expressions, doit respecter la Constitution de la République. Nous sommes convaincus que le concept de démocratie englobe beaucoup plus que l'exercice du vote électoral.

Recommandations

- En solidarité avec le peuple hondurien et conformément aux principes fondamentaux de la démocratie, nous exhortons le parquet et la Cour Suprême de Justice à résoudre rapidement les demandes des citoyens pour empêcher l'illégalité de la réélection.
- Nous exhortons les missions d'observation étrangères à inclure dans leurs rapports non seulement le processus électoral en tant que tel, mais aussi le contexte l'entourant et le caractère illégitime et inconstitutionnel de ces élections présidentielles.

2. Démocratie, Etat de droit, sécurité humaine

Dans ses précédentes visites de 2013 et 2015, la délégation formée par le Forum Honduras-Suisse a exprimé ses préoccupations au regard de la concentration forte et continue du pouvoir du Président, au détriment de l'indépendance des branches législative et judiciaire.

¹ Dans ses observations finales sur le deuxième rapport périodique du Honduras, le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies s'inquiète de la réélection du président Juan Hernández, considérant qu'elle semble contraire à la constitution politique de l'État : "Le Comité s'inquiète des affirmations concernant des irrégularités pendant les élections générales de 2013, notamment: l'achat de votes, les déficiences dans l'actualisation du recensement électoral, le manque de transparence dans le financement de la campagne électorale et la possibilité qu'il y ait eu de la fraude dans la transmission des actes électoraux au Tribunal Suprême Electoral. L'assassinat de plus d'une douzaine d'activistes de l'opposition et de candidats lors de la dernière campagne électorale l'inquiète également. Le Comité exprime son inquiétude concernant le fait que malgré la limite du mandat présidentiel établi par la Constitution, le Président actuel se présente à sa réélection. (art. 6 y 25)."

Voir: http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR/C/HND/CO/2&Lang=Sp. Pages et suivantes

Nous sommes inquiets de constater que cette tendance se poursuit de manière systématique. Un exemple de cette tendance est le licenciement des juges de la Cour Suprême de Justice qui se sont prononcés contre la création des ZEDES (Zones d'Emploi et de Développement Economique, également appelées « villes modèles »ⁱ) dans lesquelles l'Etat de droit serait supprimé, ainsi que les droits des citoyens.

Au Honduras, les processus d'adoption des lois se font en dehors des normes que régit la Loi Organique du Pouvoir Législatif. Dans plusieurs situations, les décisions des parlementaires ont été modifiées par des commissions spécifiques. Ainsi, l'état de droit est en train d'être démantelé. L'insécurité juridique augmente, avec pour objectif de favoriser une élite économique et politique, situation devant laquelle la communauté internationale ne doit pas fermer les yeux.

Selon les témoignages de victimes et d'organisations avec lesquelles nous nous sommes réunies, l'Etat a tendance à manipuler les statistiques sur les taux d'homicides et de violence dans le pays, plaçant les gangs de jeunes comme seul générateur de taux élevés de violence, et excluant ainsi des données stratégiques qui permettraient d'approfondir le contexte de violence. Les auteurs de ces violences se trouvent pourtant parmi les acteurs étatiques et le crime organisé.

Dans ce contexte, il est inquiétant de constater que pour affronter le problème de la délinquance, une solution proposée soit l'abaissement de l'âge de la majorité pénale de 18 à 16 ans. Selon Luís Pedernera, du Comité des Droits des Enfants des Nations Unies, cette proposition serait en violation des engagements de l'Etat du Honduras pris dans le cadre de la ratification de traités internationaux de protection de l'enfance.ⁱⁱ

Les défenseur-e-s de droits humains, journalistes et communicateurs sociaux, savent très bien que leur quotidien est d'affronter la crainte et la mort. L'impunité règne et 96% des affaires ne sont pas résolues par la justice.

Par ailleurs, l'impunité concerne également les femmes qui font face quotidiennement à une situation de violence. L'accès à la justice leur est très difficile. Il est important que l'Etat du Honduras respecte ses engagements internationaux pour attaquer à la racine ce problème, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). La ratification du Protocole facultatif de la CEDAW, toujours en attente d'approbation par le Congrès national, serait un grand soutien pour l'éradication de cette violence.

La violence de genre dans le pays se reflète dans différents types de violence, qu'elle soit sexuelle, psychologique, physique ou politique. Les inégalités entre les honduriens et les honduriennes sont abyssales en ce qui concerne les droits tels que l'accès à la santé, l'éducation et l'égalité des salaires entre hommes et femmes ainsi que les possibilités d'emploi. Les femmes autochtones, afro-descendantes et paysannes souffrent doublement de cette discrimination. L'accès à la terre est fortement entravé pour les femmes.

Le taux d'impunité de 96% reflète cette violation des droits des femmes. Il est important de souligner qu'avant le coup d'Etat de 2009, on comptabilisait 218 féminicides par an, alors que dans les huit dernières années, 528 femmes en moyenne sont assassinées chaque année.

Un autre secteur très affecté par la discrimination et la violence est la communauté LGBTI (Lesbiennes, Gays, Bi, Transsexuels et Intersexes) qui fait face à la mort quotidiennement. Les crimes de haine n'ont pas été suffisamment instruits, alors qu'ils sont en augmentation. Le Honduras s'est engagé dans le cadre de l'Examen Périodique Universel à aborder cette

problématique. Il est désormais nécessaire que le Honduras s'engage dans des actions fortes et fasse preuve de volonté politique pour diminuer la violence contre la communauté LGBTI.

La réforme du secteur de la sécurité publique doit intégrer la dépuración de la police et un projet de nouvelle police citoyenne. Nous observons une contradiction dans le fait qu'en même temps, le nombre d'agents de police militaire augmente, en particulier dans les régions où des projets économiques qui favorisent des entreprises transnationales se sont établis.

Plusieurs groupes avec lesquels nous nous sommes réunis nous ont parlé du processus de militarisation du pays. La création de nouvelles forces répressives a généré non seulement de forts coûts pour l'Etat, mais de graves violations des droits humainsⁱⁱⁱ.

“Environ 200 agents de la police militaire sont arrivés, nous avons été victimes de gaz lacrymogènes que lançaient les policiers et militaires de toutes parts. Des enfants, des femmes, des jeunes et des adultes ont été affectés par les gaz toxiques. L'épouse d'un camarade a fait une fausse-couche à cause des gaz ; il y a également des détenus du centre pénitentiaire de Comayagua qui ont accompagné la police pour les aider à réprimer.”. Témoignage d'un paysan donné à la délégation dans les bureaux de l'organisation COFADEH.

Selon les témoignages des victimes et des organisations, la pratique de la torture est généralisée, ce qui rend les personnes extrêmement vulnérables.

“Des personnes m'ont appelée depuis le téléphone de mon fils et m'ont dit: la vieille, tes enfants sont morts, et ils m'ont même envoyée à la maison funéraire pour que j'achète un cercueil ; comme les voisins nous connaissent, environ 8 à 10 communautés se sont réunies, et grâce à leur pression, ils nous ont rendu nos enfants”. Témoignage d'un parent de victimes lors de la réunion avec le Forum Suisse-Honduras au siège de COFADEH.

Recommandation:

- Nous exhortons la communauté internationale à exprimer sa préoccupation concernant le démantèlement de l'Etat de droit et à surveiller les résultats concernant la lutte contre l'impunité.

3. Criminalisation de défenseur-e-s de droits humains

La délégation est extrêmement préoccupée par l'augmentation de la stigmatisation, la diffamation et la criminalisation d'organisations et de personnes qui exercent leur droit légitime à défendre les droits. Il existe un discours stigmatisant de la part de hauts fonctionnaires de l'Etat du Honduras.^{iv}

Dans la majorité des cas de criminalisation, il existe une collusion évidente entre des entités étatiques comme les forces de sécurité et les institutions judiciaires, et les entreprises qui cherchent à éloigner ceux qu'elles considèrent comme des obstacles ou même des ennemis pour la réalisation de leurs projets.

Il s'agit d'une pratique utilisée par exemple contre le COPINH, *Conseil des Organisations Populaires et Indigènes du Honduras*, et sa coordinatrice générale Berta Cáceres, qui relevait d'une stratégie globale qui a finalement mené à son assassinat.

Mais cette pratique s'applique également à d'autres personnes qui défendent les droits humains et qui se sont prononcées contre le meurtre de Berta Cáceres. L'entreprise hydroélectrique DESA a porté plainte contre Suyapa Martínez, défenseure des droits des femmes et directrice du *Centre d'Etudes des Femmes au Honduras* (CEM-H) ; bien que la plainte n'ait pas abouti, l'entreprise insiste pour la tenue de ce procès.

On peut citer comme autre exemple de la criminalisation de la défense des droits humains, les plaintes portées contre Miriam Miranda^v, coordinatrice de l'organisation OFRANEH (*Organisation fraternelle noire hondurienne*), Madeline Martina David, Neny Heidy Ávila y Lety Hernández, des femmes leaders de la communauté garífuna de Guadalupe à Trujillo, par l'entrepreneur canadien Patrick Daniel Forseth, gérant et représentant légal de la corporation CARIVIDA S.A. de R.L. Ces femmes ont dénoncé la vente illégale de terres communautaires garífunas, dans laquelle serait mêlés des autorités locales et des entrepreneurs touristiques canadiens, tels que Forseth y Randy Jorgensen^{vi}. La persécution à leur encontre inclut le harcèlement contre la radio communautaire Waruguma^{vii}, soutenue par OFRANEH, qui reçoit des pressions de la part de la Commission Nationale de Télécommunications, CONATEL.

Santos Hernández et Abel Pérez, de la communauté de Zacate Grande, dans le sud du pays, sont d'autres personnes affectées par la criminalisation et les procès pénaux, pour avoir lutté pour leurs territoires^{viii}.

Nous sommes préoccupés par l'adoption et la mise en œuvre de la Loi sur la promotion du tourisme^{ix} qui facilite l'installation des zones de développement économique (ZEDES) et par la mise en œuvre du « plan directeur pour le golfe de Fonseca » qui aggravera davantage la situation et rendra les défenseur-e-s encore plus vulnérables dans le sud du pays.

La Communauté de Pajuiles à Tela, Atlántida, accompagnée par le *Mouvement Ample pour la Dignité et Justice* (MADJ), s'implique dans une lutte pour l'eau et l'environnement contre l'entreprise hydroélectrique HIDROCEP^x qui dispose de tout l'appareil étatique pour la protéger, alors que les leaders communautaires sont criminalisés à travers des poursuites pénales, persécution, menaces et emprisonnement. L'État du Honduras ne remplit pas sa mission de protéger les droits de ses citoyens et se range du côté du capital.

La criminalisation à travers l'usage du droit pénal, est devenue un instrument stratégique habituel contre de nombreux défenseur-e-s, leaders ou membres de base de différentes organisations et mouvements. Les victimes de la privation de liberté d'expression et de leurs territoires sont signalées comme de soi-disant délinquants, alors qu'ils souffrent de harcèlement et de menaces ; leurs organisations se retrouvent fragilisées. Au lieu de pouvoir construire des propositions pour leur avenir, cela les oblige à réagir continuellement aux actes de criminalisation et à défendre légalement leurs membres.

Nous avons pu nous informer sur la situation de la criminalisation des étudiants de l'Université Nationale Autonome du Honduras (UNAH), qui revendiquent de la démocratie au sein de l'établissement, et le respect de leur participation dans les organes de direction de cette institution. Ils doivent faire face à des procès pénaux, des persécutions, des campagnes de haine et de la stigmatisation de la part des autorités.

Les procès pénaux contre plus de 60 étudiants se déroulent de façon accélérée, alors que les plaintes des mêmes jeunes pour menaces, sont toujours dans les tiroirs du Parquet. Dans ce contexte de violence, les attaques se dirigent également aux personnes qui accompagnent les étudiants, notamment les défenseur-e-s des droits humains. Trois d'entre font face à un procès pénal dans lequel ils sont accusés de dissimulation d'infraction et attentat, pour le simple fait d'avoir exercé leur droit à défendre les droits humains. Le 8 septembre, jour où le Forum Suisse-Honduras terminait sa mission d'observation au Honduras, 22 étudiants ont également été capturés. Cet incident a pu démontrer la force excessive des agents étatiques, notamment par le fait qu'elles n'ont pas respecté un bus de CONADEH (l'équivalent de l'agence de l' "Ombudsman" au Honduras) dans lequel se trouvaient des défenseur-e-s et des étudiant-e-s, ainsi que la façon arbitraire dont ils ont été arrêtés, et l'acharnement judiciaire à leur encontre.

Recommandations:

- Il est urgent de revenir sur les récentes réformes pénales et l'adoption du nouveau Code pénal dont certains articles permettent la criminalisation du droit de manifester pacifiquement, en utilisant le terrorisme et la délinquance pour criminaliser ces droits, ceci en violation des normes internationales, comme l'a signalé l'OACNUDH^{xi}
- Nous exhortons les autorités à mettre fin aux pratiques de criminalisation et à ouvrir des voies qui permettent aux différentes positions de s'exprimer et de dialoguer, afin que des accords puissent être conclus en se basant sur le respect et la garantie des droits humains, et non sur l'abus de droit pénal pour limiter le droit de manifester.

4. Défense du territoire

Lors de notre visite aux communautés Ranchería, Prado I et Prado II dans la zone sud du pays, la délégation a partagé des moments de solidarité avec les habitants de cette zone, qui organisés en campements permanents, résistent à l'installation de grandes centrales photovoltaïques.

La délégation a noté que, comme dans la grande majorité de ces projets économiques au Honduras - hydroélectrique (DESA), mines (Aura Minerals), monoculture (Bajo Aguán) - la population n'est pas informée, et encore moins consultée.

En outre, les communautés ont exprimé leur gêne par le fait qu'elles ne bénéficient pas de la production d'énergie, car l'énergie est vendue sur le marché d'Amérique centrale et les bénéfices sont destinés aux grandes entreprises nationales et transnationales.

Ainsi, ce qui est considéré comme une «énergie propre» par les investisseurs internationaux, devient une cause de conflits socio-environnementaux qui caractérisent tant la politique de développement de l'État hondurien.

Cette politique de développement est concrétisée dans la Loi des Zones Spéciales d'Emploi et de Développement Economique (ZEDE, Décret No. 120-2013)².

Lors de nos discussions avec différentes organisations populaires et de la société civile, la délégation a perçu une grande préoccupation concernant l'imposition de ce modèle économique néolibéral, qui se caractérise par la priorisation des investissements étrangers dans l'industrie extractive, énergétique et touristique, la privatisation des ressources et des entreprises étatiques, ainsi que par la réduction du coût social et le recul du modèle fiscal. La délégation est convaincue que cette politique, au lieu de bénéficier à la population, entraînera plus de pauvreté et de violence dans le pays.

Dans les territoires autochtones, le manque évident de participation des organisations populaires et de la société civile à la prise de décision sur le modèle de développement et sur l'utilisation et l'accès aux territoires et aux biens naturels, pourrait être harmonisé grâce à l'application de la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Cependant, le récent processus de consultation concernant la « Loi de consultation préalable, libre et informée » a révélé des faiblesses liées à l'absence de participation d'organisations clés de peuples autochtones et afro-honduriens tels que COPINH et OFRANEH, et donc le manque de légitimité du processus.

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones, Vicky Tauli-Corpuz, a recommandé lors de sa visite dans le pays :

²http://www.tsc.gob.hn/leyes/Ley_zonas_empleo_desarrollo_eco_2013.pdf

: “...que l’Etat, la communauté internationale et les organismes internationaux, dont le Système des Nations Unies au Honduras, en particulier la OACNUDH, collaborent avec les peuples autochtones en réalisant des processus de dialogue nécessaires pour le développement d’une loi de consultation préalable et en développant une feuille de route dans ce but..”³.^{xii}

La délégation regrette le fait de ne pas avoir pu se réunir avec des organisations de peuples autochtones et afrohonduriens, ce qui aurait permis d’entendre leurs opinions concernant ce processus.

Les mouvements populaires et sociaux, les organisations nationales et internationales de défense des droits humains, les médias alternatifs et les journalistes, ainsi que les opérateurs de justice indépendants, c'est-à-dire tous ceux qui dénoncent des violations des droits humains, sont confrontés à une forte stigmatisation par les autorités et les médias de masse⁴. Ce discours hostile contre les défenseurs des droits humains favorise tous les types d'agression à leur encontre.

La délégation est extrêmement préoccupée par le manque de protection de ces personnes, car les mécanismes de protection nationaux et internationaux ne sont pas suffisamment efficaces.

Le climat de menaces, de persécutions et de stigmatisations atteint des niveaux très élevés, rendant le droit à la vie de nombreuses personnes très précaire. Les personnes engagées dans la défense et la promotion des droits humains sont extrêmement vulnérables, ce qui rend le Honduras le pays le plus dangereux pour l'activisme environnemental, comme le signale l'organisation Global Witness dans son rapport de janvier 2017^{xiii}.

Cette situation concerne également les personnes qui réalisent un travail d’accompagnement international. Ces personnes se trouvent dans une situation de double vulnérabilité : d’un côté, le système interne de protection ne fonctionne pas comme il le devrait, et d’un autre, les mécanismes internationaux comme les Lignes Directrices sur les Droits de l’Homme de l’Union Européenne, de la Suisse et de la Norvège, ne sont pas toujours appliquées. Il se peut qu’elles ne soient pas observées ou qu’il y ait un manque d’engagement à les appliquer, mais cela viole le droit de chaque individu ou organisation dans le monde de défendre les droits fondamentaux, comme le constate la Déclaration sur les Défenseurs des droits de l’Homme, adoptée à l’Assemblée Générale des Nations Unies en 1999^{xiv}. La mise en œuvre de ces lignes directrices pourrait faire la différence.

Cette situation a mis en danger plusieurs défenseurs internationaux des droits humains qui sont venus dans le pays pour observer la situation des droits humains dans certaines communautés ou pour accompagner les défenseur-e-s nationaux des droits humains.

Recommandations:

- Au gouvernement: établir un véritable dialogue sur la politique de développement, qui profite aux communautés et soit inclusif et durable.

³Observaciones de Relatora Especial de Pueblos Indígenas de la ONU sobre Proceso OIT 169: <http://unsr.vtaulicorpuz.org/site/images/docs/special/2017-06-09-honduras-unsr-additional-observations.pdf>.

⁴Espacio de Acción de la Sociedad Civil en

Honduras: http://www.swisspeace.ch/fileadmin/user_upload/Media/Publications/Essentials/SP_Essential_1701-S-5-WEB.pdf

- Aux Organisations locales, nationales et internationales populaires, sociales et de la société civile: renforcer les capacités pour accroître le niveau d'information, renforcer l'échange et l'articulation et promouvoir une action stratégique commune entre les communautés, les organisations et les mouvements.
- Rechercher des stratégies et des mécanismes de protection plus efficaces, en tenant compte de la dimension psychosociale.
- Nous demandons aux représentants étrangers dans le pays (ambassades et consulats) de respecter leurs obligations de mettre en œuvre les lignes directrices de l'Union européenne, de la Norvège et de la Suisse pour la protection des défenseur-e-s des droits humains.^{xvxi}

RECOMMANDATIONS GENERALES

A L'ETAT DU HONDURAS

Promouvoir une culture de légitimation et de protection du travail des défenseur-e-s des droits humains, permettant de rendre visible le travail qu'ils/elles accomplissent à travers des campagnes médiatiques, des publications dans les contenus scolaires officiels, ainsi qu'à travers une diffusion ample et simplifiée de la Loi sur la protection des défenseurs des droits humains, des journalistes, des communicateurs sociaux et des opérateurs de justice.

A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Continuer à participer au « groupe de liaison »⁵ et mettre en place un mécanisme de suivi systématique des cas et des demandes de défenseur-e-s des droits humains, leur permettant ainsi de s'informer quant aux mesures prises par les ambassadeurs et aux résultats de leurs dialogues politiques de plaidoyer avec l'Etat hondurien.

Faciliter la création d'un réseau de points focaux dans les ambassades de l'UE pour surveiller la situation des défenseur-e-s des droits humains en général et coordonner la mise en œuvre des actions spécifiées dans les lignes directrices de l'UE sur les défenseur-e-s des droits humains au Honduras.

AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE COOPERATION

Que les projets des organisations de coopération au développement contiennent des composantes qui abordent les problèmes des droits des populations, que ce soit sous la forme d'axes transversaux de justice et de droits humains ou d'actions directes pour soutenir la construction d'une culture de respect des droits humains.

La DDC est encouragée à poursuivre son approche réussie de la justice et des droits humains visant à promouvoir activement la règle de droit et à réduire la fragilité de l'État.

Dans le cas spécifique des ONG qui soutiennent les processus d'accompagnement des manifestations communautaires contre l'installation d'entreprises photovoltaïques, il est recommandé de mener des études sur les effets de l'énergie photovoltaïque sur la santé humaine, les dommages environnementaux et d'autres problèmes qui soutiendraient l'argumentation des personnes affectées qui luttent pour la défense des territoires.

⁵ En espagnol "grupo enlace", groupe d'ambassadeurs de l'Union Européenne et de Suisse crée pour coordonner les actions spécifiques dans le cadre des lignes directrices de l'UE et la Suisse concernant les défenseur-e-s des droits humains au Honduras, pour faciliter le dialogue politique entre la société civile et l'Etat, en s'informant de la situation et des plaintes concernant les violations des droits humains.

A LA SOCIETE CIVILE

La délégation apprécie de manière significative les expressions d'unité des organisations de la société civile, des universitaires engagés, des institutions de défense des droits humains et des militants tels que: la « Coalition contre l'impunité », l' « Articulation 611 » qui travaille sur l'exigence de l'application des normes de droits humains dans la formulation et l'adoption du nouveau code pénal, et le réseau « défiant l'impuissance » organisé dans la dénonciation des fémicides. Toutes ces expressions démontrent l'engagement pris pour renverser cette situation d'impunité, dans la recherche du respect des droits fondamentaux.

-
- ⁱ <http://www.elheraldo.hn/pais/584145-214/vendria-condena-por-despido-de-magistrados>
- ⁱⁱ http://www.laprensa.hn/honduras/1082525-410/criminalidad-edad_punible-onu-maccih-honduras-matar-asesinatos-naciones-unidas-
- ⁱⁱⁱ <http://hondudiario.com/2017/01/02/policia-militar-mato-de-un-disparo-a-joven-en-un-operativo/>
- ^{iv} <http://criterio.hn/2017/07/11/piden-honduras-cese-hostigamiento-defensores-derechos-humanos/>
- ^v <http://informes.rel-uita.org/index.php/sociedad/item/cuando-defender-la-tierra-es-delito>
- ^{vi} <http://www.pasosdeanimalgrande.com/index.php/es/amenazas-a-la-libertad-de-expresion/item/1841-miriam-miranda-dirigenta-de-ofraneh-y-tres-defensoras-garifunas-mas-son-querrelladas-por-empresario-canadiense>
- ^{vii} <https://ofraneh.wordpress.com/2017/07/26/amenazan-con-clausurar-la-radio-comunitaria-garifuna-waruguma-en-trujillo/>
- ^{viii} <http://defensoresenlinea.com/a-cinco-anos-y-un-mes-de-prision-son-condenan-defensores-de-zacate-grande/>
- ^{ix} <https://ofraneh.wordpress.com/2017/08/02/carta-de-ofraneh-al-congreso-nacional-en-relacion-a-la-ley-de-fomento-al-turismo/>
- ^x <https://www.movimientoamplio.org/single-post/2017/09/01/PRONUNCIAMIENTO-HIDROCEP-irrespeto-acuerdos-del-di%C3%A1logo>
- ^{xi} <http://www.pasosdeanimalgrande.com/index.php/es/amenazas-a-la-libertad-de-expresion/item/1656-cidh-y-oacnudh-los-estados-no-deben-limitar-los-reportajes-periodisticos-sobre-actos-amenazas-o-promocion-del-terrorismo-y-otras-actividades-violentas>
- ^{xii} <http://unsr.vtaulicorpuz.org/site/images/docs/special/2017-06-09-honduras-unsr-additional-observations.pdf>
- ^{xiii} <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/honduras-el-pa%C3%ADs-peligroso-del-mundo-para-el-activismo-ambiental/>
- ^{xiv} http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Defenders/Declaration/declaration_sp.pdf
- ^{xv} <https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/16332-re02.es08.pdf>
- ^{xvi} <http://imumi.org/attachments/2014/directrices-suizas-proteccion-defensoras-ddhh.pdf>
- ^{xvii} https://www.regjeringen.no/contentassets/b7384abb48db487885e216bf53d30a3c/mr_spansk_2011.pdf
-

Honduras, fin septembre 2017

DELEGATION DU FORUM HONDURAS SUISSE

<http://www.honduras-forum.ch/>

Versions en anglais, allemand, français, espagnol

Contact: foro_honduras_suiza@riseup.net